

Factsheet: Nagelmackers Premium Crescendo Fund R DIS

Rapport mensuel au 31-12-23

Durée indéterminée

Catégorie: Fonds international investissant majoritairement en fonds d'actions et dans une moindre mesure en fonds d'obligations et en fonds alternatifs.

VNI: **102,70** EUR

Politique d'investissement

Nagelmackers Premium Crescendo Fund investit principalement dans des actions d'autres fonds de placement. La politique d'investissement vise l'obtention d'un rendement absolu sur un cycle de marché complet. Une sélection minutieuse de gestionnaires externes est un élément clé pour atteindre cet objectif. La politique d'investissement a pour objectif la création de valeur en investissant dans un assortiment d'actifs, via notamment des fonds en actions de classe mondiale.

Les fonds en actions doivent investir selon la doctrine du placement axé sur la valeur ('value investing'). Ceci implique l'inclusion d'actions sous-valorisées, dont le cours d'achat doit être sensiblement inférieur à la valeur intrinsèque de l'entreprise. L'analyse des fonds de placement s'effectue sur la base d'une analyse qualitative et quantitative du fonds. L'analyse quantitative se concentre sur les paramètres de rendement et de risque. L'analyse qualitative se concentre sur le style de gestion et la qualité de l'équipe de gestion.

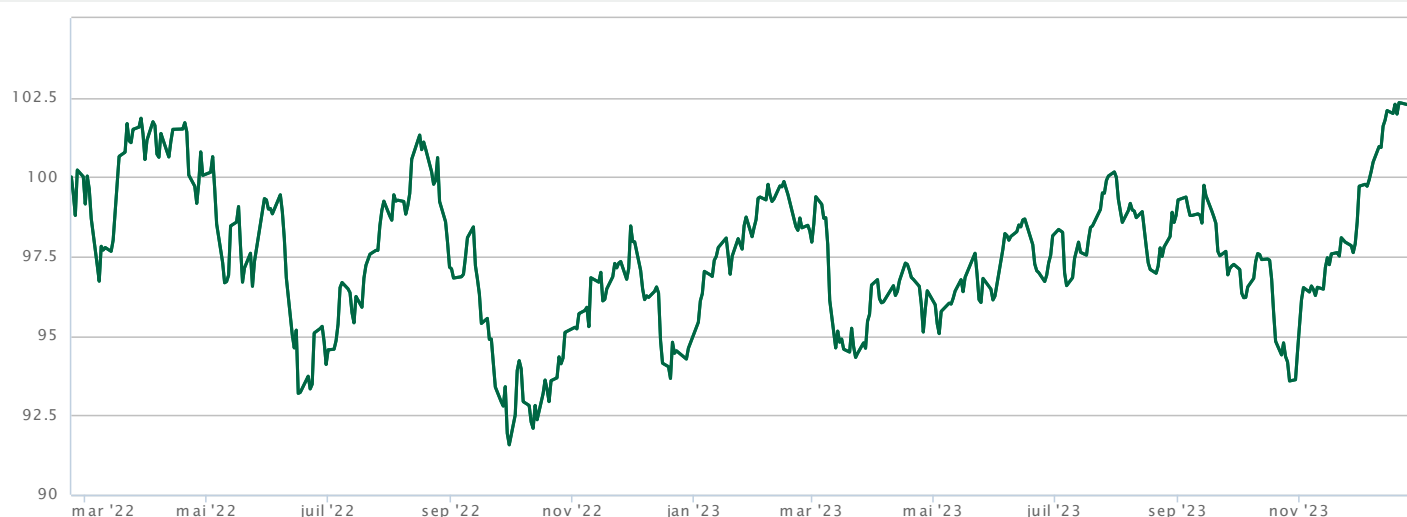
Le fonds peut utiliser des instruments financiers dérivés en vue de couvrir les risques baissiers ou d'optimiser le rendement. Pour ce fonds, aucun benchmark n'est appliqué et le compartiment sera géré activement.

Les revenus de dividendes de la classe d'actions sont distribués. Vous pouvez acheter ou vendre des actions du fonds chaque jour ouvrable bancaire. Le rachat ne peut être limité ou différé qu'à titre exceptionnel. Et ce toujours dans l'intérêt des actionnaires actuels du fonds.

Cette politique de placement fait partie intégrante de la fiche d'informations clés. Le capital et/ou le rendement n'est/ne sont pas garanti(s) ou protégé(s).

Toute décision d'investir dans l'OPC se doit de tenir compte de toutes les caractéristiques et objectifs de l'OPC : ce fonds est SFDR art.6.

Évolution de 100 € investis dans ce compartiment depuis 22-02-22 au 31-12-23



 Nagelmackers Premium Crescendo Fund R DIS (sans les dividendes bruts éventuels)

 Nagelmackers Premium Crescendo Fund R DIS (compte tenu des dividendes bruts éventuels réinvestis)

Source: Infront, basée sur les informations fournies par des tierces parties. Le graphique est basé sur les années précédentes et ne constitue donc pas d'indicateur fiable pour l'avenir.

Rendements

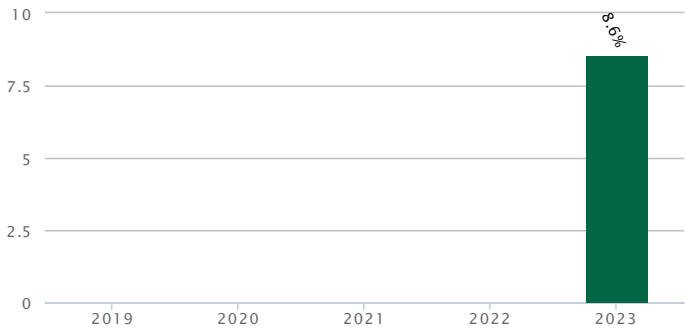
Rendements bruts cumulés (moins d'un an) et annualisés (un an ou plus) au 31-12-23*

	1 mois	3 mois	YTD*	1 an	Depuis la création
Nagelmackers Premium Crescendo Fund R DIS	+4,17%	+5,60%	+8,55%	+8,55%	+1,45%

* depuis le début de l'année

Rendements bruts par année calendrier au 31-12-23*

(par année calendrier, l'année comptable se clôturant le 31 décembre)



Nagelmackers Premium Crescendo Fund R DIS

* Les rendements bruts mentionnés sont calculés dans la devise du fonds (compartiment de sicav), compte tenu des dividendes éventuels distribués et ne tiennent pas compte des éventuels frais d'entrée et de sortie ni des taxes. Les prestations indiquées sont celles du passé et ne constituent pas une garantie pour les prestations futures. Source: Infront

Composition

Positions principales

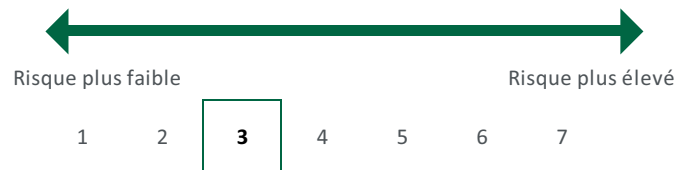
SKAGEN GLOBAL -B-	11,11%
GUARDCAP GLOBAL EQTY FD I USD	11,04%
ARTISAN PARTNERS GLOBAL VALUE FUND-I USD	9,02%
SPARINVEST ETHICAL GLOBAL VALUE-EUR I-	8,87%
BRAN GL VA EUR-I-AC ACCUM.PTG.-I-EUR	8,61%
SMEAD US VALUE UCITS FD I USD ACC	7,90%
NAG INSTIT VARIABLE TERM SHS N	7,47%
NAG EQUITY SMALL & MID CAP N	5,14%
KEM ITL L GL SC -I- CAP	5,11%
NAGELMACKERS EUROP REAL ESTATE FD N	2,84%

La possibilité existe que les OPC sous-jacentes en portefeuille ne soient pas enregistrés en Belgique. Veuillez à cet effet consulter un conseiller en placements.

Caractéristiques

Général

L'indicateur de risque



L'indicateur de risque (SRI) se fonde sur l'hypothèse selon laquelle vous conservez le produit pendant 7 an(s). Ce produit n'a pas de date d'échéance. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur

Type de parts de la classe d'actions	Actions de distribution
Taille de la classe d'actions	6.020.217,51 EUR
Taille du compartiment	39.642.537,10 EUR
Nombre de parts de la classe d'actions	58.070,86
Devise	EUR
Code ISIN	BE6325752911
Benchmark	Aucun
Horizon d'investissement	Minimum 7 ans
Structure juridique	Compartiment de la société d'investissement de droit Belge Nagelmackers
Compartiment de	Nagelmackers
Service financier	CACEIS Belgium NV, Avenue du Port 86C b320, 1000 Bruxelles
Distributeur	Banque Nagelmackers S.A., Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles
Délégation de la gestion du portefeuille d'investissement	Banque Nagelmackers SA
Domicile	Belgique

Valeur nette d'inventaire (VNI)

Première VNI de la classe d'actions	100,00 EUR au 22-02-22
Périodicité	La valeur nette d'inventaire est calculée quotidiennement à Bruxelles, sur base des derniers cours connus pour cette évaluation.
Publication sur le site internet	http://www.tijd.be http://www.lecho.be https://www.nagelmackers.be

Dates appliquées pour les ordres

Ordres reçus par Nagelmackers avant	J = date de la clôture de la période de réception des ordres de même que date de la valeur nette d'inventaire publiée : chaque jour ouvrable bancaire avant 14 heures.
Date d'évaluation du cours	J+2 jours ouvrables bancaires à Bruxelles = date de calcul de la valeur nette d'inventaire.
Date-valeur	J+4 jours ouvrables bancaires à Bruxelles = date valeur des souscriptions et remboursements.

7, qui est une classe dotée d'un niveau de risque faible à moyen. Les risques suivants ne sont peut-être pas (suffisamment) reflétés par l'indicateur synthétique précité : Risque de change : l'investissement peut porter sur des investissements exprimés en une autre monnaie. Étant donné que le risque lié à ces monnaies n'est pas complètement couvert, il est question d'un risque de change. Risque de crédit : l'investissement porte sur des fonds. Il se peut que les émetteurs de fonds soient en défaut de paiement. Risque de durabilité : un événement ou une condition environnementale, sociale ou portant sur la gouvernance d'entreprise dont la survenance pourrait avoir un effet défavorable important ou potentiellement important sur la valeur d'un investissement. Pour un aperçu complet des risques de ce fonds, nous vous renvoyons au paragraphe y afférent dans le prospectus, disponible auprès du prestataire de services financiers ou via le site web.

Frais

Frais d'entrée (par souscription)	Maximum 3,00%
Frais de sortie	Pas d'application
Frais de gestion	1,5%
Frais courants	2,4%. Les frais courants communiqués se rapportent au dernier exercice du fonds. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement : 2,4% Coûts de transaction en portefeuille: 0,0%
Frais de conversion	Pas d'application
Commission de performance	Pas d'application
Swing price	D'application. Pour plus d'informations, veuillez vous reporter à la section correspondante du prospectus.
Anti-dilution levy	Pas d'application
Droits de garde sur compte-titres	Gratuit en cas de conservation sur un compte-titres chez Nagelmackers S.A.

Fiscalité belge

Taxe sur Opérations de Bourse (TOB.)*	Pas d'application
Précompte mobilier sur dividende*	30%
Précompte mobilier sur plus-value de créances (TIS BIS)*	Pas d'application

* Exonération pour les non-résidents pour autant que l'attestation requise ait été signée.

Documents

 Estimation des frais	français
 Estimation des frais	néerlandais
 Document d'informations clés	français
 Document d'informations clés	néerlandais
 Prospectus	français
 Prospectus	néerlandais
 Rapport annuel	français
 Rapport annuel	néerlandais
 Rapport de gestion trimestriel	français
 Rapport semestriel	français
 Rapport semestriel	néerlandais

Le prospectus, le document informations clés pour l'investisseur, l'estimation des frais avant transaction et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles gratuitement dans toutes les agences Nagelmackers et sur le site web : <http://www.nagelmackers.be>

Lexique

HIGH YIELD BONDS: Titres à revenu fixe émis par des sociétés ayant une mauvaise notation de crédit. Ils offrent des rendements plus élevés, mais sont associés à des risques plus grands pour les investisseurs.

EMERGING MARKETS HARD CURRENCY: titres à revenu fixe de tout type d'émetteur des pays émergents, émis en devise forte (USD ou EUR)

FIXED INCOME: Placements au taux fixes, comme des obligations et des liquidités.

INVESTMENT GRADE: Notation de crédit des titres à revenu fixe, par laquelle les agences de notation certifient une bonne à très bonne solvabilité. Ceci signifie un rating de BBB- ou supérieur chez Standard & Poor's ou un rating identique chez Moody's ou Fitch. Pour ces obligations, on suppose que le risque de défaut est inférieur à celui des obligations assorties d'une faible note de crédit. « Défaut de paiement » se réfère à une société qui n'est plus en mesure d'effectuer des paiements d'intérêts ou de rembourser l'investissement initial.

VOLATILITÉ: La variation du cours d'un instrument financier ou du marché dans son ensemble. Plus la volatilité est élevée, plus le risque encouru par l'investisseur est important.

SOLVABILITÉ (RATING): Mesure de la capacité d'une personne, d'un État ou d'une entreprise à payer ses dettes. Plus la solvabilité est élevée, plus il est facile d'obtenir des prêts auprès de tiers.

SWING PRICING: Le swing pricing est une technique qui sert à éliminer l'impact négatif sur la valeur nette d'inventaire d'un fonds ou compartiment provoqué par les entrées et sorties de participants dans ce fonds ou compartiment. Cette technique vise à protéger les participants du fonds ou compartiment qui ne veulent pas en sortir. Dans la pratique, ce sont les participants entrants ou sortants qui supportent les coûts engendrés par leurs transactions.

AUTRE: La mention "Autre" présente sur un graphique fait référence aux instruments qui ne figurent pas dans la répartition appliquée.

PAYS ÉMERGENTS: Les marchés émergents sont des nations où l'activité sociale et entrepreneuriale se développe rapidement et qui sont sur la voie de l'industrialisation.

Taxe anti-dilution: Le fonds peut choisir de facturer des frais supplémentaires à l'entrée ou à la sortie. Cela n'est possible que lorsqu'un seuil prédéterminé est dépassé. Le produit de la taxe est directement affecté au fonds.

SFDR: Le règlement sur la divulgation en matière de finance durable (SFDR) est une réglementation européenne introduite pour améliorer la transparence sur le marché des produits d'investissement durable, pour empêcher l'écoblanchiment et pour accroître la transparence sur les déclarations de durabilité faites par les acteurs du marché financier.

répartition des échéances: répartition (graphique) des échéances des obligations

répartition par notation: Distribution (graphique) des notations des obligations dans le portefeuille du fonds.

Informations légales

- Par le terme « fonds », il faut comprendre sicav (société d'investissement à capital variable), ou le compartiment de la sicav, ou un fonds commun de placement.
- **Il convient de prendre toute décision d'investissement dans l'instrument financier visé dans le présent document après avoir pris connaissance de la version la plus récente du prospectus et des Informations Clés pour l'Investisseur.**
- Les informations reprises dans ce reporting ne tiennent pas compte de la situation financière, de l'expérience, des connaissances et des objectifs d'investissement propres à chaque investisseur : il est dès lors indiqué à chaque investisseur potentiel de recueillir des informations supplémentaires auprès de son agence Nagelmackers.
- La rédaction de ce document s'effectue par Nagelmackers sur la base de sources sélectionnées avec la plus grande attention, et considérées complètes et fiables.

Editeur responsable : Banque Nagelmackers S.A., Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles - 0404.140.107

Toute plainte peut être adressée à l'attention du service Plaintes de Banque Nagelmackers S.A. (Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles), via nagelmackers.be ou via Plaintes@nagelmackers.be. Vous pouvez aussi vous adresser à l'autorité compétente pour les services bancaires et d'investissement ainsi que pour la distribution d'instruments financiers (Ombudsman pour les contentieux financiers, Boulevard du Roi Albert II 8 à 1000 Bruxelles) via Ombudsman@Ombudsfin.be.

Pour un aperçu de vos droits en tant qu'investisseur, veuillez consulter cette page web : <https://www.nagelmackers.be/fr/services/investir-chez-nagelmackers/vos-droits-en-tant-qu-actionnaire>. Les droits des investisseurs sont disponibles en néerlandais et en français.

Powered by

